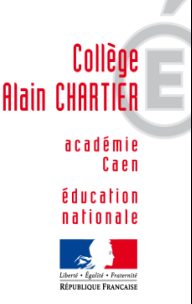


|                                                                                   |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Compte rendu CHS<br>R 2020 REUNION n° 1 | Mardi– 17h40 – 19h00<br>Salle Polyvalente                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                   | PRESENTS :                              | <b>M BEAUDRY – Mme DORMOI (excusée) – Mme CUCIZ</b><br><br><b>Mme LAHAYE</b><br><br><b>Mme ROBIOLLE (excusée)</b><br><br><b>Représentants personnels enseignants et éducation</b><br><b>Mme SABBAGH – Mme SCelles</b><br><br><b>Représentants des parents d’élèves</b><br><b>M SIMEON – Mme QUENault</b><br><br><b>Représentants des élèves</b><br><b>Mme LAHEUX Louisa et MICHEL Soline (excusée)</b> |

Travaux qui s’appuient sur le RSST, les remarques de différents membres

## **I. POINT SUR LE PROTOCOLE SANITAIRE**

La justesse des mesures prises ou des réponses apportées sur la gestion du COVID sont valables sur le moment où elles sont prises ou données. Elles sont réactualisées en fonction des directives ministérielles qui arrivent régulièrement.

### **A. Pour les élèves**

Quelques messages de familles (via Pronote ou boîte mail) et quelques remarques suite aux conseils de classe font remonter des interrogations sur :

- **La demi-pension**

Les élèves déjeunent au self par groupe classe ou classe entière, et par niveau. Cette organisation a été mise en place dès le début de l’année scolaire jusqu’aux nouvelles directives exigeant une distanciation d’un mètre entre chaque élève. A compter du 14 janvier 2021, le lycée a aménagé le gymnase avec tables et chaises pour permettre de désengorger le restaurant scolaire. En effet, pour respecter l’amplitude horaire du service de la demi-pension, l’espace du restaurant scolaire devenait insuffisant. Ainsi, une centaine de repas froid/sandwich sont servis chaque midi selon une organisation pointue qui met en place un roulement. Un élève ne mange froid qu’une fois dans la semaine. Cette organisation n’entraîne pas de modifications sur les tarifs de la demi-pension.

Depuis le vendredi 29 janvier, le lycée et le collège se trouvent à nouveau, avec les dernières règles sanitaires à mettre en place pour le 8 février, dans l’obligation d’augmenter la distanciation physique en espaçant de deux mètres les classes. Cette exigence semble difficile à réaliser a priori faute d’espace et d’agents. Il est en effet nécessaire de souligner que les agents du Lycée n’en peuvent plus. Le travail est démultiplié avec les services chauds/froids.

S’il s’avère que la distance de deux mètres entre les groupes n’est pas réalisable, la question de la mise en place d’un enseignement hybride pourrait se poser. Dans ce cas de figure, un courrier conjoint Lycée/collège serait adressé à Madame la Rectrice

- Les récréations

Il apparaît que l'organisation des récréations en tout début d'année ait été perçue par quelques familles comme « violente ». Difficile pour les élèves de rester confiner dans leur salle sans sortir en extérieur. La situation s'est arrangée après les vacances de la TOUSSAINT avec le zonage en extérieur des espaces de récréation pour trois niveaux de classe sur quatre par rotation. Courant décembre, l'acceptation par le lycée de mettre à disposition du collège une partie de la cour de lycée a permis d'offrir à tous les élèves un temps de récréation en extérieur.

Deux problèmes se sont alors invités : la pluie et l'insuffisance du nombre de sanitaire mis à disposition des élèves selon les espaces de récréation.

Pour ce qui est de la pluie, Mme CUCIZ explique que même hors période de crise sanitaire, le manque de surface couverte est une réalité, amplifiée avec l'organisation sanitaire visant à distancier les cohortes. A ce sujet, Mme CUCIZ rappelle qu'un courrier transmis aux familles sur les modalités arrêtées en cas de pluie stipulait qu'il fallait prévoir des vêtements de pluie.

Pour la question des sanitaires, Mme CUCIZ comprend la problématique mais ne peut apporter d'autre réponse que l'assurance que l'équipe Vie Scolaire fait le maximum pour permettre aux élèves d'y avoir accès.

Le problème est plus important sur la pause méridienne et aux récrés pour les 4è-3è.

Les sanitaires près du self bien que neufs ont une malfaçon. Des travaux vont être entrepris mais le collège est dans l'attente d'une entreprise.

- Les tabourets dans les salles de sciences

Quelques familles ont signalé la pénibilité de l'assise sur des tabourets pour les élèves de trois classes de 6<sup>ème</sup> dans les salles de sciences. Mme CUCIZ est en incapacité d'évaluer le nombre de familles concernée par cette remarque.

Au retour des vacances d'hiver, deux classes avec tabourets permuteront de salles avec chaises. Dix chaises hautes avec dossier seront prêtées par le collège de TREVIERE. Le collège va sonder les établissements du Bessin pour essayer d'en récupérer d'autres.

## **B. Pour les personnels**

Madame CUCIZ explique que la stricte application du protocole sanitaire pour les adultes a mise en place suite au dépôt sur le RSST par 9 enseignants qui faisait une remarque concernant un temps de convivialité après un CA et de débriefing après un conseil de discipline. Un enseignant participant à ces réunions a été déclaré Covid +. Des membres de ces conseils dont la principale et la CPE ont été identifiés comme cas contact.

Au regard cette déclaration sur le RSSt et des interrogations quant à la mise en œuvre des protections dues aux personnels de l'établissement, Mme CUCIZ a formalisé le protocole ministériels

Un représentant des enseignants fait remarquer que la période est difficile et que cette organisation pèse et que le risque d'isolement n'est pas à négliger

## **Mesures arrêtées**

- 1) **Les réunions** : en présentiel et/ou en distanciel
- 2) Fin des **temps partagés** après les conseils ou commission

3) **Réglementation pour les espaces de travail et de détente des personnels** - Dispositions prises en application du dernier protocole Covid :

- a) **Le jaugeage des bureaux et salles communes du rdc A et B** a été réalisé ;
- Bureau de la Principale : 7 personnes
  - Le Secrétariat : 8
  - Bureau de la Principale-adjoint : 7
  - Intendance : 3
  - Accueil : 2
  - Salle de reprographie des enseignants : 1
  - Salle de réunion Professeurs: 3
  - Bureau des professeurs d'EPS : 5
  - Bureau de la Psy EN / AS : 2
  - Bureau de la Vie scolaire : 5
  - Bureau de la CPE : 5
- b) **La confection et la consommation de café** et autres breuvages en commun sont suspendues. La consommation isolée reste possible. Les cafetières collectives ne sont plus disponibles. Les personnels sont invités à apporter leur thermos.
- c) En priorité, **le déjeuner** est pris à la restauration du Lycée Alain Chartier qui nous applique son propre protocole restauration. L'accueil de commensaux est un service facultatif proposé par le Lycée. Conscient des impératifs horaires des enseignants, la prise d'un repas dans une salle de cours, isolément est possible.  
Trois micro-ondes sont mis à disposition des personnels :
- En salle des personnels
  - Dans le cabinet des langues en salle A100
  - Dans une pièce du couloir entre les salles B106 et B107
- Le matériel doit être désinfecté après chaque utilisation.
- d) Un **"trousseau" individuel de feutres et brosse** sera distribué à chaque enseignant (dès réception) afin de faire en sorte qu'aucun de ces matériels ne demeurent en classe en dehors d'une présence adulte.

### **C. Pour tous**

#### **• Les masques**

Ils doivent être certifiés « catégorie 1 » ; les « fait-maison » ne peuvent plus être acceptés.

Pour les familles les plus en difficulté et/ou pour les oublis, le collège dispose de masque ; le fond « social » peut à la marge être sollicité.

#### **• Les règles de fermeture d'une classe ou d'un établissement**

Une éventuelle fermeture de la classe est décidée par l'autorité académique si :

- Trois élèves dans la même classe sur un même espace-temps sont testés Covid 19+
- Un élève est testé positif à une variante du covid 19 . Dans ce cas de figure, les adultes qui auront travaillé avec la classe sont considérés comme « cas-contact » et sont isolés.

## **II. TRAVAUX A VENIR**

Les infiltrations du bâtiment B seront colmatées prochainement.

La rénovation des locaux administratifs est programmée pour début juin. Les bureaux de l'administration seront installés en Algeco et la salle polyvalente accueillera la salle des personnels.

Modification de la loge pour être conforme avec les besoins de sécurité. Le bureau va être avancé sur le hall pour mieux voir les accès ; un guichet pour accueillir les personnes en sûreté va être installé. Le rez-de-chaussée serait prêt pour la rentrée si tout va bien...

## **III. PPMS risques majeurs**

M BEAUDRY présente l'organisation d'un exercice **PPMS risque majeur** prévu le 16-02-21 et reporté sine die.

### **Exercice « cadre » de gestion de crise**

- **Cadre**

Les parents seront préalablement informés de l'opération par un message Pronote et sur le site de l'Etablissement.

Dans le respect des dernières préconisations ministérielles de la pandémie Covid-19 (éviter le brassage d'élèves et personnels), chaque classe restera dans sa salle pendant l'exercice.

- **Scénario**

Accident de transport de matières dangereuses

- **Objectif**

Entraîner l'équipe de direction et les personnels ressources à la gestion d'un évènement majeur (mise en œuvre de la cellule de crise, communications internes et externes)

- **Préparation de l'exercice**

Via l'espace collaboratif Magistère « journée PPMS risques majeurs du 16 février 2021 » donnant accès aux :

- Documents d'accompagnement
- A une trame de diaporama
- A un forum d'échanges à destination des CE

- **Exercice**

- Déclenchement par alerte externe ou sinon le CE à 10 :00
- Les membres de la cellule de crise activent l'exercice « cadre » de gestion, les enseignants présentent une séquence d'éducation aux risques majeurs.
- Test de la chaîne d'alerte par le Rectorat par SMS
- Appel de la Mairie et/ou DSDEN.
- Test de la communication interne et externe par la cellule de crise.

- **Education aux risques majeurs**

Durant l'exercice, des séquences d'éducation aux risques majeurs seront présentées aux élèves par l'enseignant qui pourra s'appuyer sur le cahier d'animation de la journée PPMS 2021 transmis à tous par courriel du 21-01-21.

- **Retour d'expérience de l'exercice**

- Au niveau de l'Etablissement au moyen d'une fiche d'observation de la gestion de crise.
- Au niveau académique au moyen d'un questionnaire d'évaluation de l'opération.

M SCELLES représentant des personnels demande si une Fiche synthétique peut être placée près de la porte. Mme CUCIZ répond que ce ne sera pas possible faute de temps cette fois ci.

#### **IV. PPMS INTRUSION**

Un PPMS intrusion est programmée pour le 16 février.

##### **Pour information**

Les établissements ont obligation de mettre en œuvre 3 exercices incendies, des exercices PPMS intrusion et PPMS risques Majeurs.

#### **V. Mise à jour du document PPMS risques majeurs**

Mme CUCIZ demande à M SCELLES s'il accepte de travailler sur le Plan de mise en sûreté qui doit être finaliser. Elle explique que la sécurité reste une priorité et qu'il est indispensable de finir l'élaboration de ce document qui jusqu'à présent passe toujours derrière la priorité du moment. Ce plan une fois achevé sera présenté aux membres de la CHS.

#### **VI. Questions diverses**

Un représentant des parents d'élèves signale que le « couloir » pour passer entre la Lombarderie et le Collège a été bouché (sans doute vigipirate) et exprime le regret qu'il n'y ait pas de ce fait moyen de sécuriser la circulation rue Moussard ni de gagner quelques secondes pour le bus.

M SCELLES demande l'accord de la principale pour solliciter les collègues avec un regard neuf sur les risques repérés dans les salles qu'ils sont amenés à fréquenter.

Il est décidé de prévoir un tri dans le matériel qui traîne dans les salles. Ce travail pourrait se faire en fin d'année scolaire. Il pourra peut être également permettre la récupération de matériel.

**La séance est levée à 00h00.**

**Compte rendu rédigé par Mme CUCIZ**

**Bayeux, le 08 février 2021**

